

LES DRUIDES

Leur intervention n'avait aucune raison de se manifester tant que les populations s'adonnaient à la magie, au culte des pierres, se livraient à des sacrifices humains. Les sacrifices humains étaient reprobés par les Druides. Ils les ont restreints aux condamnés.

Par contre la fabrication des monnaies, la construction des forteresses, imposait la nécessité d'une direction logique. Seuls, les druides pouvaient l'assumer, en raison de leurs connaissances.

Dix-huit écrivains de l'antiquité nous ont parlé des Druides. Ce sont :

Aristote, Sotion, Diogène Laerte, Posidonias, Jules César, Cicéron, Diodore de Sicile, Timagène, Strabon, Pomponius Méla, Lucain, Pline (le naturaliste), Tacite, Suétone, Dion Chrysostome, Clément d'Alexandrie, Saint-Cyrille, Polyhistor.

Parmi ceux-ci, les contemporains des anciens Druides donnent des renseignements puisés aux sources mêmes. Il est à retenir que Jules César n'a rencontré qu'un seul Druide, Diviaticus, dont il n'a pas vérifié les dires. On lui préférera Timagène.

D'après Timagène, l' Ordre des Druides comprenait des Bardes, des Eubages et des Druides, vivant dans des couvents ou en confréries. Les Druides étaient des éducateurs.

César écrit que les Druides étaient d'origine britannique et allaient en Bretagne (aujourd'hui Angleterre) compléter leur instruction. Ils formaient une classe à part, se recrutant eux-mêmes. Leur chef élu habitait le pays des Carnutes. César en fait des prêtres, devins, juges, professeurs, médecins, astronomes et philosophes. Ils avaient donc une formation diversifiée. Ils n'allaient pas à la guerre, ne payaient pas d'impôts. En contrepartie, ils faisaient de longues études pouvant durer 20 ans. Ils conquéraient des titres en passant des examens difficiles.

Voici ce qu'écrivent Françoise le Roux et Guyonvar'ch dans les Druides, Ogam Celticim, 1978, p103 :

« Le Druide n'est pas seulement prêtre. Il est aussi guerrier ».



Ils en donnent l'exemple de Cathbad, chef des Druides d'Ulster, qui aurait participé à des batailles. Ils rappellent aussi que Diviaticus, le seul Druide dont nous parle César, commandait un corps de cavalerie.

Ils relatent, toujours dans leur même ouvrage, que ce même Diviaticus « **s'étant rendu à Rome pour demander des secours contre les Sequanes se serait présenté en armes devant le Sénat où invité à s'asseoir, il refusa l'offre qu'on lui faisait et parla appuyé sur son bouclier.** »

Ceci infirme-t-il l'exemption du service militaire accordée aux Druides ? La réponse à cette question nous est encore donnée par Françoise le Roux et Guyonvar'ch et toujours dans le même ouvrage :

« Les druides n'étaient liés par aucune sorte d'interdiction ou de limitation, c'étaient eux qui, au contraire, avaient le pouvoir de lier et de délier ». Nous en déduisons donc que le Druide guerrier était toujours un volontaire.

Ceci infirme-t-il l'exemption du service militaire accordée aux Druides ? La réponse à cette question nous est encore donnée par Françoise le Roux et Guyonvar'ch et toujours dans le même ouvrage :

« Les druides n'étaient liés par aucune sorte d'interdiction ou de limitation, c'étaient eux qui, au contraire, avaient le pouvoir de lier et de délier ».

Nous en déduisons donc que le Druide guerrier était toujours un volontaire.

Diodore de Sicile divise l'Ordre des Druides en trois classes : Les Bardes, les Devins et les Druides. Les Bardes, dans leurs chants, distribuaient tantôt des louanges, tantôt des blâmes. Les devins prédisaient l'avenir d'après le vol des oiseaux ou les entrailles des animaux.

Strabon distingue aussi trois classes dans l'ordre des druides : les Bardes, les Ovates et les Druides.

Nous avons donc une formation tripartite comportant des bardes, des Druides et une troisième classe dont l'appellation varie suivant les auteurs.



La doctrine des Druides est plus délicate à définir. César n'est pas prolix. Il s'en tient à l'immortalité de l'âme, et Pomponius Mela constate que cela donnait du courage aux guerriers Gaulois.

Le silence sur cette doctrine démontre que les Druides ne faisaient pas étalage d'une mythologie comportant de nombreuses divinités.

César parle de la divinité Dispater qui révèle un Dieu Créateur.

La paternité de Dieu fait découler l'usage de compter le temps par nuits et non par jours et de faire commencer la journée le soir.



Il semble admissible que les Druides aient des cérémonies réservées aux initiés. Ils n'avaient pas de préjugés religieux. Ils acceptaient les pratiques instaurées par les chamans. Certains ont soutenu qu'ils avaient une philosophie, mais pas de religion. Pourtant on admet leur croyance à l'immortalité de l'âme et à la réincarnation. On a beaucoup brodé là-dessus et brocardé les querelles futiles dans lesquelles les gaulois s'affrontaient aux cours des festivités. On s'est moqué des lettres adressées aux ancêtres qu'ils jetaient dans les bûchers des funérailles, et des prêt qu'ils se faisaient remboursables dans l'autre monde.

Lucain dira plus sagement :

« D'après vos enseignements, Druides, ces âmes ne descendent ni dans les demeures silencieuses de l'Erèbe, ni dans les profondeurs des pâles royaumes de Pluton. Le même souffle les anime dans un autre monde, et la mort, si vos chants sont une vérité, n'est que le milieu d'une longue existence ».

Il remet ainsi les choses au point. Nous y reconnaissons la doctrine de la réincarnation.

De la participation des Druides au gouvernement, Dion Chrysostome nous en parle ainsi : **« Les celtes ont des Druides versés dans l'art divinatoire et dans toute science. Les rois ne peuvent rien décider sans eux. Aussi est-t-il vrai de dire que ce sont eux qui commandent, et que ces rois, assis sur des trônes d'or, habitant de magnifiques demeures, sont leurs ministres, les serviteurs de leur pensée ».**



Les druides ont été persécutés.

Pline déclare :

« Tiberii Caesaris principatus sustulit Druidas ».

Le principat de Tibère César fit disparaître les Druides.

Suetone l'affirme en ce qui concerne les persécutions de Claude :

« Druidarum religioneus Claudius penitus abolivit ».

Claude abolit la religion des Druides.



Mais peut-on conclure qu'il y eut disparition totale ? Qu'aucun Druide n'a échappé ?

NON, puisque nous en retrouvons ultérieurement et puisqu'ils agitèrent la Gaule sous Vespasien.

Nous donnerons plus loin des précisions sur leur pérennité.